



Assemblée générale

Distr. générale
20 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-huitième session*

Genève, 12 au 23 et 28 septembre 2011

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-huitième session, tenue du 12 au 23 et le 28 septembre 2011 à l'Office des Nations Unies à Genève, qui sera publié, avec les rapports du Conseil sur les travaux de ses cinquante et unième, cinquante-deuxième et cinquante-troisième réunions directives, sous la désignation suivante : *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 15 (A/66/15)*.



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	4
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour	4
A. Mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : contribution de la CNUCED	4
B. Le développement économique en Afrique : promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial	6
C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement	7
D. Rapport de l'évaluateur indépendant sur le programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED	9
E. Autres décisions du Conseil	9
II. Résumé du Président	12
A. Déclarations liminaires	12
B. Débat de haut niveau : Instabilité des flux de capitaux et développement	14
C. Interdépendance : difficultés et perspectives dans le domaine du commerce et du développement après la crise financière et économique mondiale	15
D. Mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : contribution de la CNUCED	16
E. Le développement économique en Afrique : promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial	17
F. Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement	19
G. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant : un nouveau rôle pour les gouvernements et la politique budgétaire	21
H. L'investissement au service du développement : incidences des modes de production des sociétés transnationales sans participation au capital	22
I. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social	24
J. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien	25
III. Questions de procédure et questions connexes	27
A. Ouverture de la session	27
B. Élection du Bureau	27
C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session	28

D. Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1195 (XIX) de l'Assemblée générale.....	29
Annexes	
I. Ordre du jour de la cinquante-huitième session du Conseil du commerce et du développement.....	30
II. Participation.....	32

Introduction

La cinquante-huitième session du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 12 au 23 et le 28 septembre 2011; au cours de sa session, le Conseil a tenu 12 séances plénières – ses 1071^e à 1082^e séances.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : contribution de la CNUCED

Projet de conclusions concertées 508 (LVIII)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Prend note* du rapport du secrétariat de la CNUCED publié sous la cote TD/B/58/7 et invite celui-ci à continuer à lui faire rapport, dans les limites du mandat de la CNUCED, à ses sessions ordinaires sur l'application à l'échelle de la CNUCED des dispositions pertinentes du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020;

2. *Rappelle* que la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul constituent une base solide pour un cadre renforcé de partenariat entre les PMA et leurs partenaires de développement pour la présente décennie;

3. *Remercie à nouveau* le Gouvernement turc d'avoir accueilli la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, ainsi que d'avoir annoncé des mesures concrètes au cours de la Conférence, dont l'engagement d'accueillir un « centre international de la science, de la technologie et de l'innovation » devant contribuer au transfert et à la diffusion de technologies et de savoir-faire dans les PMA;

4. *Demande instamment* aux PMA et à leurs partenaires de développement de continuer de travailler à la réalisation rapide, intégrale et effective des priorités et des objectifs convenus dans le Programme d'action d'Istanbul, en vue de « surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs internationaux de développement et sortir de la catégorie des pays les moins avancés »;

5. *Souligne* la nécessité de renforcer les capacités productives des PMA, d'améliorer leurs perspectives en matière de commerce et d'investissement, y compris moyennant le respect par tous les pays de leurs engagements respectifs d'accorder un accès aux marchés en franchise et hors contingent aux PMA, conformément à la Déclaration ministérielle adoptée à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, d'améliorer la qualité de l'aide au développement, et de réduire la vulnérabilité des PMA aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles, afin d'atteindre l'objectif prévoyant que la moitié des PMA satisfassent aux critères de reclassement d'ici à 2020;

6. *Insiste* sur l'importance critique de l'appropriation, de l'initiative et de la responsabilité première des PMA et, à cet égard, invite ces pays à améliorer la

qualité de leurs politiques intérieures – et à renforcer leur capacité de formuler et d’appliquer de telles politiques –, afin d’accélérer le développement, notamment l’intégration des priorités énoncées dans le Programme d’action d’Istanbul dans leurs politiques et leurs stratégies nationales, avec le soutien de la coopération internationale;

7. *Note avec préoccupation* la persistance d’une dépendance excessive des PMA à l’égard des produits de base et demande au secrétariat de la CNUCED, en coopération avec d’autres institutions compétentes telles que le Fonds commun pour les produits de base et le Centre du commerce international, d’aider ces pays à remédier aux incidences négatives sur leur économie de l’instabilité des prix des produits de base, notamment par la diversification et la création de valeur ajoutée ainsi que par l’intégration du secteur des produits de base dans les stratégies nationales de développement;

8. *Demande instamment* à la CNUCED de continuer, conformément au paragraphe 156 du Programme d’action d’Istanbul, de traiter les problèmes de commerce et de développement des PMA, notamment en intégrant les dispositions pertinentes du Programme d’action d’Istanbul dans les activités du secrétariat et dans son mécanisme intergouvernemental, avec une coordination interdivisions et un mécanisme de suivi renforcés, conformément à son mandat, dans les limites de ses ressources existantes et sous réserve des décisions qui seront prises à la treizième session de la Conférence, à Doha en avril 2012;

9. *Invite* les États membres en mesure de le faire à contribuer à la participation des PMA à la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

10. *Souligne* l’importance d’un renforcement de la coopération interinstitutions entre la CNUCED et d’autres institutions et organes compétents du système des Nations Unies, en particulier le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, pour mener des activités en faveur des PMA;

11. *Reconnaissant* l’importance du Fonds d’affectation spéciale pour les PMA de la CNUCED pour le financement d’activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans ces pays, ainsi que pour le succès de la mise en œuvre du Programme d’action d’Istanbul, et se félicitant des contributions à ce fonds, *demande* aux partenaires de développement en mesure de le faire de continuer à l’alimenter.

*1081^e séance plénière
23 septembre 2011*

B. Le développement économique en Afrique : promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial

Conclusions concertées 509 (LVIII)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Est conscient* de l'engagement politique croissant en faveur du développement industriel en Afrique et du rôle important que l'industrialisation pourrait jouer en vue de stimuler la croissance économique, de créer des emplois et de réduire la pauvreté;

2. *Reconnaît* l'importance et la nécessité de renforcer les initiatives prises par les pays africains, en particulier le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), afin de stimuler leur développement industriel;

3. *Salue le Rapport 2011* sur le développement économique en Afrique du secrétariat de la CNUCED, sous-titré *Promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial*, et félicite le secrétariat d'avoir collaboré avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à la rédaction de ce rapport;

4. *Prend note* du message principal du rapport, à savoir que l'Afrique a besoin d'une nouvelle politique industrielle pour favoriser la transformation économique, créer des emplois et réduire la pauvreté;

5. *Reconnaît* que l'État, lors de l'élaboration de sa politique industrielle, devrait consulter en priorité le secteur privé et les chefs d'entreprise, entre autres acteurs essentiels. Reconnaît que l'État notamment joue un rôle important dans le secteur industriel. L'État devrait non seulement instaurer un cadre favorable, mais aussi identifier et éliminer les obstacles que rencontrent ces acteurs. La collaboration de toutes les parties intéressées est essentielle à la poursuite d'une politique industrielle couronnée de succès;

6. *S'inquiète* de ce que l'Afrique ne joue toujours pas de rôle notable ni dans la production ni dans le commerce d'articles manufacturés au niveau mondial et que la part de la région dans la valeur ajoutée et les exportations manufacturières mondiales stagne autour de 1 % depuis dix ans;

7. *Note* qu'afin de stimuler le développement industriel en Afrique, il est important de promouvoir l'innovation scientifique et technologique, de créer des liens intersectoriels sur le marché intérieur, de favoriser l'entreprenariat et de renforcer la cohérence entre la politique industrielle et les autres politiques économiques;

8. *Souligne* que la promotion de l'industrie ne devrait pas se faire au détriment du secteur agricole. Industrialisation et développement agricole devraient être considérés comme des processus complémentaires;

9. *Souligne également* que la diversification économique constitue un moteur important de la croissance et du développement, et que la coopération internationale – notamment Nord-Sud, Sud-Sud, triangulaire et interrégionale – peut contribuer à accélérer le développement économique en Afrique. À cet égard, prie la

CNUCED, dans les limites de son mandat et des ressources disponibles, de redoubler d'efforts dans ce domaine;

10. *Note* que l'environnement mondial actuel, dont les facteurs sont examinés au chapitre 5 du Rapport, comporte à la fois des chances à saisir et des obstacles à surmonter dans l'optique du développement industriel de l'Afrique;

11. *Invite* les partenaires de développement de l'Afrique à maintenir et, si possible, à renforcer l'aide à la transformation économique de la région comme étape importante dans la réduction de la vulnérabilité aux chocs et, de manière plus générale, dans le renforcement des capacités productives nécessaires à une croissance soutenue et au développement, notamment à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté;

12. *Encourage* les partenaires de développement à poursuivre leur coopération, notamment à honorer leurs engagements en cours en matière d'aide au développement, afin de permettre la transformation économique des pays africains;

13. *Prie* la CNUCED, dans les limites de son mandat et des ressources disponibles, de poursuivre ses travaux de recherche directifs sur les problèmes et les enjeux de développement économique auxquels font face les pays africains, et de redoubler d'efforts pour diffuser les résultats de ses travaux.

1082^e séance plénière
28 septembre 2011

C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Décision 510 (LVIII)

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Prend note* des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec les bénéficiaires et les partenaires de développement;

2. *Prend également note* des rapports établis par le secrétariat à l'intention du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme;

3. *Note en outre* l'accroissement modéré de l'ensemble des activités correspondant à l'exécution des programmes de coopération technique de la CNUCED;

4. *Exprime sa gratitude* aux donateurs bilatéraux et multilatéraux pour le soutien fourni et invite ceux qui sont en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles en faveur des activités de coopération technique de la CNUCED afin d'assurer une plus grande prévisibilité de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique considérés;

5. *Invite* la CNUCED à mettre davantage l'accent sur la réalisation intégrale des activités de coopération technique, dans la limite des ressources disponibles, afin que les résultats soient atteints comme prévu et que la gestion soit axée sur des résultats assortis d'objectifs clairs, d'une indication des résultats escomptés et d'indicateurs vérifiables pour les produits d'une certaine portée, en particulier pour

ce qui concerne les groupes de pays énumérés au paragraphe 212 de l'Accord d'Accra, qui jusqu'à présent ont moins bénéficié des activités de coopération technique;

6. *Souligne* l'importance d'une approche transparente, efficace, fondée sur la demande et équilibrée sur le plan géographique des activités de coopération technique de la CNUCED et prie instamment le secrétariat de poursuivre ses efforts pour promouvoir une plus grande cohérence de la planification et de l'exécution des programmes de coopération technique, notamment avec les activités d'analyse et de formation de consensus;

7. *Note* que les dépenses effectuées en 2010 dans les pays les moins avancés (PMA) représentaient 34 % des dépenses totales, contre 42 % en 2009. Exprime sa préoccupation face au recul enregistré en 2010 par rapport à 2009 en ce qui concerne la coopération technique en faveur des PMA et prie instamment le secrétariat de continuer à s'assurer que la priorité soit accordée à ces pays;

8. Pour permettre à la CNUCED de répondre aux demandes d'assistance technique des PMA, y compris l'appui nécessaire à la bonne exécution du Programme d'action d'Istanbul, *demande* aux partenaires de développement qui sont en mesure de le faire de poursuivre leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA;

9. *Rappelant* ses décisions 495 (LV), 498 (LVI) et 504 (LVII) et les paragraphes 215 c), 216 et 217 de l'Accord d'Accra concernant la nécessité d'accroître la cohérence de la planification et de l'exécution des programmes de coopération technique, en particulier par la constitution d'ensembles thématiques, *invite* les donateurs qui sont en mesure de le faire, à donner au secrétariat les instructions nécessaires pour permettre au processus de regroupement de se poursuivre, sans préjudice de la portée, du contenu et des modalités d'exécution des programmes de coopération technique de la CNUCED;

10. *Remercie* le secrétariat des informations fournies sur les demandes de coopération technique, informations qui sont utiles pour déterminer les besoins et les priorités des bénéficiaires et qui peuvent guider les donateurs dans leurs décisions relatives à l'affectation de leurs contributions;

11. *Invite* le secrétariat à poursuivre ses activités à l'appui du processus de renforcement de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et note avec satisfaction le rôle de chef de file de la CNUCED au sein du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives;

12. *Rappelle* l'Accord d'Accra et les conclusions concertées pertinentes du Groupe de travail, et exprime sa satisfaction de l'aide et de l'appui apportés par la CNUCED au peuple palestinien.

1078^e séance plénière
19 septembre 2011

D. Rapport de l'évaluateur indépendant sur le programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED

Conclusions concertées 511 (LVIII)

Le Conseil du commerce et du développement,

Ayant examiné le rapport de l'évaluateur indépendant sur le programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED (document TD/B/58/6), les annexes au rapport (TD/B/58/6/Add.1) et les réactions du secrétariat à l'évaluation (TD/B/58/CRP.2),

1. *Remercie* l'évaluateur indépendant de son rapport d'évaluation, le secrétariat de l'appui apporté au processus d'évaluation, et le Gouvernement norvégien de son soutien financier pour la réalisation de l'évaluation;
2. *Prend note* du rapport d'évaluation et prie le secrétariat de tenir compte des recommandations figurant dans le rapport de l'évaluateur indépendant (document TD/B/58/6), ainsi que ses délibérations à sa cinquante-huitième session au titre du point 11 b) de l'ordre du jour pour la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord d'Accra;
3. *Exprime sa satisfaction* à la CNUCED pour l'assistance et l'appui qu'elle fournit au peuple palestinien et pour les efforts qu'elle déploie pour que le programme dispose de ressources adéquates;
4. *Se félicite* des contributions versées par des donateurs pour le programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED.

*1082^e séance plénière
28 septembre 2011*

E. Autres décisions du Conseil

Mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : contribution de la CNUCED

1. À la 1081^e séance plénière du Conseil, le 23 septembre 2011, le Président du Comité de session I, M. Wolfgang Rechenhofer (Allemagne), a présenté son rapport au Conseil. Celui-ci a pris note du rapport du Comité de session I – document TD/B/58/SC.I/L.1 – et a fait siennes les conclusions concertées figurant dans le document TD/B/58/SC.I/L.2 (voir la section I.A).

Le développement économique en Afrique : promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial

2. À sa 1082^e séance plénière (séance de clôture), le 29 septembre 2011, la Vice-Présidente du Comité de session II, M^{me} Rina Soemarno (Indonésie), a présenté le rapport du Comité au Conseil. Celui-ci a pris note du rapport – document TD/B/58/SC.II/L.1 – et a fait siennes les conclusions concertées figurant dans le document TD/B/58/SC.II/L.2 (voir la section I.B).

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

3. À sa 1078^e séance plénière, le 19 septembre 2011, le Conseil a adopté un projet de décision sur les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement – document TD/B/WP/236 (voir la section I.C).

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

4. À sa 1079^e séance plénière, le 20 septembre 2011, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/58/4) et des déclarations prononcées par des délégations, et a décidé, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, qu'il serait rendu compte dans le rapport sur sa cinquante-huitième session à l'Assemblée générale des délibérations relatives à ce point de l'ordre du jour. À sa 1082^e séance plénière (séance de clôture), le 29 septembre 2011, il a adopté les conclusions concertées figurant dans le document TD/B/58/L.4 (voir la section I.D).

Préparation de la treizième session de la Conférence

5. À sa 1080^e séance plénière, le 22 septembre 2011, le Conseil a décidé de créer un Comité préparatoire à composition non limitée, qui serait présidé par le Président du Conseil, et il a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la treizième session de la Conférence (TD/B/58/CRP.3).

Développement progressif du droit commercial international : quarante-quatrième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (New York, 27 juin-8 juillet 2011)

6. À sa 1078^e séance plénière, le Conseil a pris note du quarante-quatrième rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (A/66/17).

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions (Genève, 16 et 17 décembre 2010 et 30 juin et 1^{er} juillet 2011)

7. Également à sa 1078^e séance plénière, le Conseil a pris note des rapports du Groupe consultatif commun sur ses quarante-quatrième session (ITC/AG(XLIV)/238) et quarante-cinquième session (ITC/AG(XLV)/242), qui avaient été présentés par M. Hisham Bader (Égypte).

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

8. Toujours à sa 1078^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa cinquante-neuvième session (TD/B/WP/236) et a fait siennes les conclusions concertées qui y figuraient. À sa 1081^e séance plénière, le 23 septembre 2011, il a approuvé la composition du Groupe de travail en 2012, comme suit : Albanie, Bélarus, Chili, Chine, Éthiopie, Fédération de Russie, Kenya, Mexique, Népal, Niger, Pérou, République islamique d'Iran et Viet Nam. Les membres de la liste B ont été invités à soumettre des candidatures aussitôt que possible.

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2010-2011 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2012

9. À sa 1081^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport de l'Organe consultatif – document TD/B/58/CRP.4. Il a élu les membres de l'Organe consultatif pour 2012 comme suit : M. Maung Wai (Myanmar), M. Dinesh Bhattarai (Népal), M. Yahya Al-Wahaibi (Oman), M. Idriss Jazairy (Algérie), M. Shree Baboo Chekitan Servansing (Maurice), M. Murad Najafbayli (Azerbaïdjan), M. Aziz Pölozhani (ex-République yougoslave de Macédoine), M. Mario Matus (Chili), M. Roberto Flores Bermúdez (Honduras) et M. Wayne McCook (Jamaïque).

Examen des calendriers des réunions

10. Également à sa 1081^e séance plénière, le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2011 et le calendrier indicatif pour 2012 présentés dans le document TD/B/58/CRP.1.

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

11. Toujours à sa 1081^e séance plénière, le Conseil a accueilli le Soudan du Sud en tant que nouveau membre de la CNUCED. La liste actualisée des membres a été distribuée sous la cote TD/B/INF.222.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

12. À sa 1081^e séance plénière, le Conseil a été informé que les décisions prises à sa cinquante-huitième session n'avaient pas d'incidences financières.

Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

13. Également à sa 1081^e séance plénière, le Conseil a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la cinquante-huitième session – document TD/B/58/L.2.

Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Conseil

14. Toujours à sa 1081^e séance plénière, le Conseil a décidé de renvoyer ce point au Bureau pour examen. L'ordre du jour provisoire sera soumis en temps opportun pour approbation.

Rencontre avec la société civile

15. Toujours à sa 1081^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport sur le troisième Colloque public de la CNUCED – document TD/B/58/8.

Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

16. À sa 1082^e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document TD/B/58/L.3, étant entendu que les consultations se poursuivraient sur la forme que prendraient les résultats de l'examen du point 2 de cet ordre du jour provisoire.

Adoption du rapport

17. Également à sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté son rapport – documents TD/B/58/L.1 et Add.1 à 6, TD/B/58/SC.I/L.1, TD/B/58/SC.I/L.2, TD/B/58/SC.II/L.1, TD/B/58/SC.II/L.2, TD/B/58/L.3 et TD/B/58/L.4.

II. Résumé du Président¹

A. Déclarations liminaires

18. Des déclarations liminaires ont été prononcées par : M. Luis Manuel Piantini Munnigh (République dominicaine), Président du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-septième session; M. Mothae Anthony Maruping (Lesotho), Président du Conseil à sa cinquante-huitième session; M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED; le représentant du Zimbabwe, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant du Ghana, parlant au nom du Groupe africain; le représentant de la Thaïlande, parlant au nom du Groupe asiatique; le représentant de la Hongrie, parlant au nom du Groupe D; le représentant du Mexique, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant du Népal, parlant au nom des pays les moins avancés; le représentant du Paraguay, parlant au nom des pays en développement sans littoral; le représentant de l'Union européenne; le représentant de la Chine; le représentant du Japon; le représentant de la Suisse; le représentant des États-Unis d'Amérique; le représentant du Honduras; et le représentant de l'Indonésie.

19. Le Président du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-septième session a dit que l'année 2011 avait été une année productive, avec notamment : a) l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de l'Accord d'Accra; b) la sélection du thème principal et des thèmes subsidiaires de la treizième session de la Conférence, prévue en avril 2012 à Doha (Qatar); et c) la réalisation d'un cycle complet de réunions illustrant le mandat du Conseil. Il a instamment demandé aux États membres d'adopter une résolution, qui serait transmise à l'Assemblée générale des Nations Unies, sur le problème de l'instabilité des prix et de la spéculation sur les marchés de produits de base.

20. Après avoir rendu hommage à son prédécesseur, le Président du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-huitième session a dit que la préparation de la prochaine treizième session de la Conférence serait une tâche ardue, mais que son premier souci était d'assurer le succès de la présente session du Conseil. Mais même avec un emploi du temps aussi chargé, il espérait tenir des réunions thématiques axées sur les priorités des États membres, animées par un esprit constructif de coopération continue entre les membres.

21. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit que la treizième session de la Conférence serait l'occasion d'approfondir des questions fondamentales et de

¹ Les versions électroniques des déclarations des représentants sont disponibles en format PDF sur le site Web de la CNUCED, sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles ont été reçues (<http://www.unctad.org/Templates/Meetings.asp?intItemID=6061&lang=2>). Les fichiers audio (salle/Anglais) des déclarations générales et des déclarations prononcées lors du débat de haut niveau, notamment, sont également disponibles sur le site Web (<http://www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intItemID=6067&lang=2>).

permettre au secrétariat de la CNUCED d'établir une feuille de route pour l'économie mondiale, avec comme objectif ultime le développement durable. La compression des dépenses publiques n'était pas la solution des problèmes actuels du monde; les gouvernements devaient plutôt encourager une croissance et un développement équitables et partagés pour rétablir l'équilibre de l'économie mondiale.

22. Les représentants ont noté que les pays en développement s'étaient redressés relativement rapidement après la récente crise économique. Un représentant a dit que la reprise avait été plus rapide dans les pays en développement d'Asie que dans les pays développés. Un autre a noté que le taux de croissance de l'Indonésie était de 6,4 % pour 2011, et que le taux de chômage était passé de 9,1 % en 2007 à 6,8 % au premier semestre de 2011. Il a néanmoins été reconnu que la reprise de l'économie mondiale restait fragile et incertaine.

23. Plusieurs orateurs se sont déclarés préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations commerciales du Cycle de Doha, mais d'aucuns ont exprimé l'espoir que la treizième session de la Conférence contribue à relancer le « Programme pour le développement ». Un représentant a évoqué la diminution des dons des pays donateurs et a déclaré qu'il faudrait davantage veiller à éviter les chevauchements et les gaspillages.

24. Plusieurs représentants se sont félicités de la parution de diverses publications de la CNUCED, dont le *Rapport sur le commerce et le développement, 2011*, le *World Investment Report, 2011*, et le rapport 2011 sur *Le développement économique en Afrique*.

25. De l'avis général, la CNUCED devait poursuivre ses travaux sur les capacités productives, la compétitivité, l'entrepreneuriat, l'intégration Sud-Sud, ainsi que ses travaux de recherche et d'analyse, notamment sur l'appui au secteur agricole et sur l'investissement pour le développement.

26. Plusieurs représentants ont demandé à la CNUCED de continuer à soutenir le renforcement des capacités productives en Afrique et de redoubler d'efforts pour contribuer à l'instauration d'un système économique, commercial et financier mondial plus équitable et plus favorable au développement. D'autres ont déclaré que la CNUCED devrait consacrer davantage d'efforts et d'attention aux pays en développement sans littoral. Un représentant a demandé à la CNUCED de continuer d'apporter un soutien à Haïti, seul pays le moins avancé (PMA) de la région latino-américaine et caraïbe. Quelques représentants ont estimé qu'il y avait trop peu de pays admis à sortir de la catégorie des PMA, et ils ont demandé à la CNUCED de veiller à ce que ses travaux prennent mieux en compte les changements survenus dans les pays en développement au cours des quatre précédentes décennies.

27. Les représentants ont dit que des flux financiers stables étaient essentiels à la reprise dans toutes les nations. Un représentant a mis en garde contre les dangers du protectionnisme. Un autre a souligné la menace que représentaient des marchés monétaires instables.

28. Les représentants ont demandé à la CNUCED de soutenir le système commercial multilatéral, système qui reposait sur des accords commerciaux régionaux.

29. Un représentant a évoqué quatre grands domaines d'intérêt pour la formation de consensus : a) des modèles et des approches réalistes et empiriques du développement; b) un système économique international équitable; c) un rôle renforcé de l'État; et d) une intensification du renforcement des capacités dans les pays en développement.

B. Débat de haut niveau : Instabilité des flux de capitaux et développement (point 3 de l'ordre du jour)

30. D'après les participants, la crise économique mondiale montrait que le système monétaire international était devenu obsolète face à l'évolution des situations et des réalités concrètes. Les gouvernements étaient confrontés à la tâche impossible de concilier objectifs d'inflation, objectifs de taux de change et objectifs de taux d'intérêt, et quelques-unes des stratégies auxquelles ils avaient eu recours pour essayer de résoudre cette « équation » n'avaient fait qu'ajouter des problèmes aux problèmes. Par exemple, la détention d'importantes réserves en devises aidait à se protéger contre l'instabilité ou le déséquilibre des taux de change, mais elle était aussi coûteuse et stérile. De même, l'absence de mécanisme international de coordination en matière de taux de change signifiait que les pays ne pouvaient pas prendre des mesures plus énergiques pour gérer la crise de liquidité.

31. Il y a eu débat sur le niveau optimal de flexibilité des taux de change, et aussi pour déterminer si les actuels flux de capitaux de grande ampleur vers les pays émergents et les pays en développement correspondaient à des investissements ou au contraire ne visaient qu'à procurer des gains spéculatifs à court terme. Il y a eu consensus pour considérer que les flux de capitaux à très court terme étaient un facteur d'instabilité sur tous les marchés, problème auquel il fallait s'attaquer. L'expérience de l'Argentine et du Brésil témoignait dans une certaine mesure de la difficulté de préserver la stabilité macroéconomique face à des apports de capitaux de grande ampleur et, plus encore, quand ces flux s'inversaient brutalement.

32. Les efforts du G-20 concernant la question « urgente » de la mise en place d'une approche collective et coopérative plus efficace ont également été évoqués. Plusieurs orateurs ont soutenu que davantage de coordination internationale était nécessaire, afin que les gouvernements puissent disposer d'autres moyens que les seuls mécanismes imparfaits que constituaient des politiques ou des mesures de contrôle unilatérales. Les travaux de la CNUCED à cet égard ont été considérés comme une bonne contribution au débat. Il a été estimé que le *Rapport sur le commerce et le développement, 2011* proposait une analyse utile et détaillée des causes et des effets de fluctuations monétaires déstabilisatrices, ainsi que des recommandations intéressantes concernant un système de taux de change flottants contrôlé. Le caractère universel de la CNUCED se prêtait bien au traitement de ces questions.

33. Quelques représentants se sont inquiétés des incidences possibles sur la reprise économique des efforts de relance de nouveau engagés aux États-Unis, craignant que cela ne provoque de nouvelles incertitudes et ne soit préjudiciable à l'économie réelle. Par exemple, les désalignements des taux de change pourraient entraîner la disparition d'industries nationales vulnérables, incapables de soutenir la concurrence, mais lorsque les taux de change retrouveraient des niveaux normaux, il serait trop tard pour « ressusciter » ces industries. Le Brésil et la Suisse ont été cités

comme exemple de pays où des « prix faussés » pesaient sur l'économie réelle et obligeaient les autorités à prendre des mesures.

34. Sont intervenus au cours du débat l'Ambassadeur de France et l'Ambassadeur de la République dominicaine, outre les personnalités suivantes : M. Gilbert Terrier, du Fonds monétaire international; M. Carlos Cozendey, Secrétaire aux affaires internationales au Ministère brésilien des finances; M. Sergio Chodos, Directeur de la Banque centrale d'Argentine; M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED; et M. Heiner Flassbeck, Directeur de la Division de la globalisation et des stratégies de développement de la CNUCED.

C. Interdépendance : difficultés et perspectives dans le domaine du commerce et du développement après la crise financière et économique mondiale (point 4 de l'ordre du jour)

35. Le Conseil du commerce et du développement a examiné la situation de l'économie mondiale et les difficultés actuelles. Beaucoup de pays avaient rapidement surmonté les effets initiaux de la crise, mais une grande vulnérabilité persistait. La dynamique propice à l'adoption de mesures énergiques s'était perdue et il y avait un risque de revenir aux habitudes du passé. Réévaluer le rôle de l'État et réformer l'architecture économique internationale était essentiel. La stabilité mondiale dépendait directement d'une re-réglementation et d'une supervision renforcée du secteur financier.

36. Concernant les implications de politique générale, le débat a porté sur cinq questions :

a) Les actuels ratios dette publique/PIB que connaissaient de nombreux pays étaient le résultat de la crise, plutôt que d'en être la cause. La consolidation à long terme de la dette devait passer par une croissance rapide, plutôt que par une déflation de désendettement, l'hyperinflation ou l'application de mesures d'austérité budgétaire prématurées ayant pour effet d'étouffer la demande. Des politiques de croissance adaptées devaient être accompagnées de politiques monétaires et financières permettant de maintenir les taux d'intérêt à long terme en dessous des taux de croissance du PIB;

b) L'adoption généralisée d'une politique des revenus, nécessaire pour stimuler la demande intérieure via la consommation, impliquerait de s'écarter d'un modèle économique axé sur l'optimisation de la valeur actuariale. Il s'agirait notamment d'appliquer des politiques fiscales visant à accroître le revenu disponible et de généraliser l'adoption de salaires minimaux, outre la mise en place de règles liant la progression des salaires à la croissance de la productivité;

c) La récente instabilité des prix des produits de base tenait davantage à un phénomène de financiarisation, qui avait conduit à la spéculation, qu'au jeu de l'offre et de la demande. Il fallait renforcer la transparence et la réglementation. Un accroissement des investissements, avec un soutien adéquat et approprié, était jugé indispensable à une expansion soutenue de l'offre;

d) La viabilité des déséquilibres des comptes courants dépendait moins de l'ampleur de ces déséquilibres que de la façon dont ils étaient financés. Une

appréciation du taux de change réel dans les pays à excédent pouvait aider à réduire ces déséquilibres sans provoquer une déflation mondiale;

e) Le commerce international faisait l'objet de règles, tandis que les taux de change évoluaient dans un « non-système ». La proposition de la CNUCED d'instaurer un flottement multilatéral encadré et réglementé constituait une option de réforme.

37. Les orateurs sont convenus que la résorption de la crise actuelle passait par la coordination de politiques macroéconomiques de stimulation de la croissance. L'expérience de l'Argentine, depuis 2003, montrait qu'un certain nombre de réformes de politique monétaire et budgétaire pouvait être utilisé pour stimuler la croissance. À plus long terme, il était essentiel d'assurer une croissance équitable soutenue. Les réunions du G-20 n'avaient jusque-là abouti qu'à des résultats modestes. Compte tenu de son universalité et de son mandat intégré, la CNUCED continuait de jouer un rôle important dans la formation de consensus concernant l'interdépendance mondiale et les questions de commerce, d'investissement, de financement et de développement qui y étaient associées.

D. Mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : contribution de la CNUCED (point 5 de l'ordre du jour)

38. Il a été reconnu que le Programme d'action d'Istanbul constituait une base solide pour un partenariat renforcé avec les pays les moins avancés (PMA). Les participants ont mesuré les défis et les perspectives qui se rattachaient à la réalisation des objectifs définis dans le Programme d'action, s'agissant en particulier de l'objectif de permettre à la moitié des PMA de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020, qui pouvait tout aussi bien être considéré comme un objectif extrêmement ambitieux. Il y a toutefois eu convergence de vues pour estimer que cet objectif traduisait une certaine urgence, et aussi la ferme volonté des PMA de sortir de leur dépendance à l'égard de l'aide et d'échapper au piège de la pauvreté.

39. L'intense échange de vues sur le Programme d'action d'Istanbul s'est appuyé sur les objectifs fondamentaux énoncés dans le rapport TD/B/58/7 du secrétariat de la CNUCED, à savoir :

a) Application totale et effective, à titre de priorité urgente, du Programme d'action d'Istanbul;

b) Changement de paradigme concernant les politiques et les stratégies de développement aux niveaux national et international;

c) Renforcement et extension des mesures internationales d'appui aux PMA;

d) Mobilisation de ressources financières pour le développement, y compris de ressources intérieures, à la mesure des objectifs ambitieux du Programme d'action d'Istanbul.

40. Les participants ont en particulier instamment demandé aux PMA et à leurs partenaires de développement : a) de veiller à ce que les engagements du

Programme d'action d'Istanbul soient intégrés dans les stratégies de développement, au niveau national comme au niveau international; b) de renforcer les capacités productives des PMA – y compris la science, la technologie et l'innovation –, d'améliorer la productivité agricole et de s'attaquer aux problèmes d'une dépendance excessive à l'égard des produits de base en encourageant la diversification de la production et la création de valeur ajoutée; c) de mettre en place des mécanismes et des structures de soutien pour réduire la vulnérabilité des PMA aux chocs extérieurs et aux crises. Les membres ont examiné les moyens de renforcer les capacités d'appropriation et d'élaboration des politiques dans les PMA. Parmi les mesures préconisées figuraient une application rapide et anticipée des mesures concernant les PMA adoptées dans le cadre du cycle de négociation de Doha et l'octroi d'un accès aux marchés en franchise et hors contingent. Il a également été demandé d'améliorer et d'accroître l'aide, d'intensifier la mobilisation des ressources intérieures et de redoubler d'efforts pour accroître les flux financiers extérieurs, tels que les IED et les envois de fonds.

41. Un certain nombre de membres ont demandé à la CNUCED de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans ses trois grands domaines d'action, à savoir la formation du consensus, la recherche et l'analyse, et la coopération technique. Les travaux de la CNUCED devraient, en particulier, proposer d'autres approches des politiques nationales et internationales de développement. Il devrait s'agir : a) de proposer un cadre conceptuel et opérationnel pour l'intégration des capacités productives; b) d'intensifier la mobilisation de ressources; c) de traiter et analyser différentes questions concernant le commerce, les produits de base et la sécurité alimentaire; et d) de revoir les mécanismes de reclassement et de transition. Il a également été demandé de veiller à une reconstitution régulière des ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des PMA.

E. Le développement économique en Afrique : promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial (point 6 de l'ordre du jour)

42. Les travaux du Conseil du commerce et du développement sur ce point de l'ordre du jour se sont appuyés sur le *Rapport 2011 sur le développement économique en Afrique*, sous-titré *Promouvoir le développement industriel dans le nouvel environnement mondial*. Il a été souligné que le *Rapport 2011* présentait un intérêt spécial pour deux raisons. Premièrement, il était publié conjointement par le secrétariat de la CNUCED et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Deuxièmement, il traitait de l'industrialisation, d'une importance critique face au chômage croissant en Afrique. Le principal message du *Rapport* était que l'Afrique avait besoin d'une nouvelle politique industrielle pour réaliser des transformations structurelles, créer des emplois et réduire la pauvreté dans la région. Le *Rapport 2011* faisait fond sur les rapports de 2009 et 2010 et s'inscrivait dans la continuité des travaux de la CNUCED sur le renforcement des capacités productives en Afrique.

43. La nouvelle politique industrielle proposée prévoyait que l'État apporte un appui aux entrepreneurs, mais rendait aussi ces derniers comptables des résultats ou de l'absence de résultats. Elle prévoyait également la mise en place de mécanismes

fiables de suivi et d'évaluation, ainsi que l'instauration d'un dialogue avec le secteur privé. D'autres recommandations importantes concernaient la promotion de l'innovation scientifique technologique, la création de liens intersectoriels au sein de l'économie nationale, le développement des capacités gouvernementales, la promotion de l'entrepreneuriat, le renforcement de l'intégration régionale et le maintien de la stabilité politique dans la région.

44. De nombreux participants se sont félicités des recommandations formulées dans le *Rapport* et ont exprimé leur satisfaction à la CNUCED et à l'ONUDI pour la qualité et la pertinence des analyses présentées. Plusieurs représentants ont demandé à la CNUCED de faire traduire le *Rapport* en espagnol pour en faciliter la diffusion en Amérique latine.

45. Plusieurs participants ont souligné l'importance d'intégrer le développement agricole dans les stratégies industrielles aux fins d'une croissance équitable. L'interdépendance entre agriculture et industrie a été jugée essentielle, en particulier en Afrique subsaharienne, où une grande partie de la main-d'œuvre était employée dans l'agriculture. Dans ce contexte, les participants ont souligné la nécessité de mettre en œuvre des politiques industrielles favorables à l'emploi en Afrique.

46. Quelques participants ont indiqué que l'Afrique avait besoin de sources de financement stables et prévisibles pour son industrialisation et son développement à long terme. Le continent était extrêmement dépendant de sources extérieures de financement qui étaient hautement imprévisibles et instables. La dépendance à l'égard de sources extérieures de financement aggravait l'instabilité macroéconomique et rendait également les pays africains vulnérables aux chocs extérieurs. Un moyen pour ces pays de réduire leur dépendance était d'intensifier la mobilisation des ressources intérieures, ce qui passait par le renforcement des capacités productives y compris des capacités industrielles. Dans ce contexte, les participants ont instamment demandé à la CNUCED de poursuivre ses travaux de recherche sur le développement en Afrique, en accordant une attention particulière à la transformation structurelle, à la diversification économique, aux politiques industrielles et commerciales dans un environnement mondial changeant, à l'intégration régionale et à la mobilisation des ressources intérieures.

47. Les participants ont invité les pays africains à s'inspirer de l'expérience et des enseignements d'autres régions, telles que l'Asie et l'Amérique latine. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, outre l'intégration régionale, ont été considérées comme des moyens importants, complémentaires des partenariats Nord-Sud, de promouvoir le développement industriel en Afrique.

48. Plusieurs participants ont reconnu qu'il était important et nécessaire, pour stimuler le développement industriel, de renforcer les initiatives engagées par différentes organisations régionales en Afrique, en particulier le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA).

49. Il était également fondamental d'assurer la cohérence entre les politiques commerciales et les politiques industrielles. La réduction de la marge d'action en raison de l'adoption de nouvelles règles commerciales internationales a été jugée préoccupante, et plusieurs participants se sont demandé si l'Afrique pouvait avoir des stratégies industrielles viables compte tenu des actuelles règles commerciales internationales. À cet égard, il a été indiqué que les politiques industrielles devraient

tenir compte des réalités associées à la mondialisation, mais que la mondialisation devrait également être considérée comme une chance, et non pas seulement comme un problème, pour l'Afrique.

50. Il a par ailleurs été estimé que l'industrialisation n'était pas déterminée par le seul facteur des ressources intérieures. Les politiques publiques étaient également importantes pour définir les trajectoires et les stratégies industrielles possibles. Par exemple, le Royaume du Lesotho possédait un vigoureux secteur textile, alors qu'il ne cultivait pas de coton, tandis que la Suisse avait une industrie du chocolat extrêmement compétitive, sans pour autant posséder de plantations de cacao.

51. D'après plusieurs représentants, il fallait encourager la facilitation du commerce interafricain, afin de créer des marchés pour les produits industriels africains. Dans le cadre des politiques industrielles, les mesures de promotion et d'expansion du commerce devaient aussi s'intéresser aux marchés intérieurs, régionaux et internationaux. Les participants ont reconnu le rôle joué par des services modernes dans le processus de développement. D'autres ont insisté sur l'importance de la progressivité de la mise en œuvre des politiques et des stratégies industrielles.

52. Les participants ont évoqué « l'exode des cerveaux » et la fuite des capitaux en tant que facteurs entravant le développement industriel.

53. Il a été proposé que la CNUCED et l'ONUDI élaborent des programmes de renforcement des capacités en collaboration avec des institutions régionales telles que la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, afin d'aider les pays africains à concevoir et exécuter des politiques industrielles.

F. Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement (point 7 de l'ordre du jour)

54. Les participants ont reconnu le rôle moteur que le commerce jouait dans la croissance économique et dans le développement socioéconomique. L'extrême vigueur de la demande d'importation des pays émergents avait débouché sur une reprise mondiale et sur la création d'emplois en 2010. De nombreux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits pays économiquement vulnérables, se heurtaient à des faiblesses structurelles qui rendaient impérieux le recours à des mesures de coopération. Le commerce et la coopération Sud-Sud contribuaient de plus en plus, de manière tangible, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. La « crise de croissance » survenue en 2011, allant de pair avec les déséquilibres, les dettes et le chômage, avait mis en lumière la nécessité d'une mondialisation au service du développement dont les avantages seraient équitablement répartis entre tous.

55. Le système commercial multilatéral avait servi de rempart contre le protectionnisme. Les mesures protectionnistes postérieures à la crise, notamment le protectionnisme vert, devaient être refusées. De l'avis unanime, il fallait revitaliser l'approche multilatéraliste du commerce, car la grave impasse dans laquelle se trouvait le Cycle de négociations commerciales de Doha risquait d'avoir des conséquences néfastes à long terme. De nombreux participants ont souligné la

nécessité d'instiller davantage de partage, d'équité, de justice dans le système commercial multilatéral et d'accroître la marge d'action. Ils ont estimé que la huitième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait déboucher sur des avancées, notamment concernant les « questions du XXI^e siècle » (par exemple, commerce et taux de change, changements climatiques, sécurité alimentaire et énergétique, et emploi). Il a été jugé indispensable d'obtenir des résultats dans les domaines intéressant les PMA (accès aux marchés en franchise et hors contingent, coton, octroi de dérogations dans les services et élimination des subventions aux exportations agricoles) afin d'aider ces pays à mettre en œuvre le Plan d'action d'Istanbul. Il importait aussi de rendre le processus d'accession à l'OMC moins lourd pour ces pays.

56. L'approfondissement des accords commerciaux régionaux, rendu en partie nécessaire par la création de chaînes de valeur régionales, posait des problèmes importants aux pays en développement, car les plus faibles d'entre eux étaient laissés de côté et leur marge d'action était réduite. Les accords commerciaux régionaux aboutissaient à la fragmentation du système commercial international, d'où la nécessité de veiller à la cohérence de ces accords et du système commercial multilatéral du point de vue du développement.

57. L'agriculture était au cœur d'un développement partagé. Les crises alimentaires récurrentes témoignaient du rôle que ce secteur jouait dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la pauvreté, le développement rural, l'emploi et la faim. Le désintérêt des politiques publiques pour l'agriculture devait être corrigé afin d'accroître l'investissement et la production agricoles et de favoriser l'accroissement de la valeur ajoutée et la diversification comme parties intégrantes de la transformation structurelle, notamment au profit des services, dans le cadre d'une stratégie de développement intégrée. L'importance d'une agriculture durable a été soulignée.

58. L'agriculture continuait de souffrir de fortes distorsions et constituait l'une des principales pierres d'achoppement des négociations menées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. Les subventions, les droits de douane et les obstacles non tarifaires qui faussaient les échanges étaient des questions qui n'avaient pas encore été traitées. Si le commerce contribuait à la sécurité alimentaire, la forte dépendance à l'égard des importations représentait un risque car l'offre pouvait être perturbée par le dysfonctionnement des marchés ou les restrictions à l'exportation. D'où la nécessité de mettre en place un cadre directif global aux niveaux national et international, en particulier concernant la protection sociale et les capacités productives.

59. Les participants ont salué la note du secrétariat intitulée « Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement » (TD/B/58/3). Dans le programme de travail postérieur à la treizième session de la Conférence, la CNUCED devrait continuer non seulement de jouer un rôle accru dans le suivi et l'évaluation de la contribution du commerce international et du système commercial international au développement, ainsi que dans la formation de consensus dans ce domaine, mais aussi de soutenir l'élaboration de politiques commerciales nationales dynamiques, l'examen des politiques relatives aux services et la mise en place de cadres et de normes réglementaires et institutionnels (par exemple, accords sur les mesures phytosanitaires/obstacles techniques au commerce).

G. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant : un nouveau rôle pour les gouvernements et la politique budgétaire (point 8 de l'ordre du jour)

60. Les débats en séances formelles et informelles se sont concentrés sur le nouveau rôle imparti à la politique publique et budgétaire depuis qu'il était apparu évident que la seule politique monétaire ne pouvait créer les conditions permettant aux économies de surmonter les effets de la crise et de s'engager dans une trajectoire de croissance plus équitable et durable. Les représentants sont convenus qu'il était nécessaire d'agir avec détermination, reconnaissant qu'on ne pouvait pas « continuer de faire comme par le passé ». Dans tous les cas et quel que fût le scénario, l'État devait jouer un rôle de premier plan, rôle constituant le fondement de la coopération multilatérale, parallèlement à sa responsabilité dans l'élaboration des politiques nationales et la mise en place d'institutions fonctionnelles et efficaces. Il fallait en outre veiller à ce qu'il ait la capacité – matérielle et humaine – d'édicter une législation appropriée.

61. L'économie mondiale était entrée dans une zone de danger, avec le risque d'une rechute, comme en témoignait la forte instabilité des marchés. La reprise initiale avait été alimentée par des politiques budgétaires expansionnistes qui avaient depuis cessé ou auxquelles il était progressivement mis un terme dans de nombreux pays. À la question d'un représentant : « Sommes-nous dans une situation d'après crise? », les intervenants ont répondu que, même si l'économie mondiale n'était plus techniquement en récession, la crise n'était pas terminée et de nombreuses questions systémiques fondamentales devaient encore être réglées. L'économie des pays développés avait commencé de stagner en raison de la diminution progressive des mesures d'incitation budgétaire et de l'inefficacité des mesures de politique monétaire, tandis que celle de quelques pays en développement résistait; ces pays n'affichaient qu'un simple ralentissement de leurs taux de croissance, mais ils n'étaient cependant pas en mesure de tirer le reste de l'économie mondiale hors de la crise en raison de leur poids encore relativement faible dans l'économie mondiale.

62. Un intervenant a fait observer que, en dépit du succès relatif des politiques budgétaires mises en œuvre au début de la crise, les pays avaient eu du mal à accepter les nouveaux paradigmes impliqués par ces politiques. Ils restaient apparemment plus à l'aise avec des conceptions fortement ancrées dans la culture d'institutions traditionnelles, même si les résultats n'étaient pas au rendez-vous. Mais les instruments permettant de faire face à la crise s'épuisaient rapidement et il était extrêmement risqué de s'en tenir aveuglément à des mesures classiques de rééquilibrage budgétaire. D'autres orateurs sont convenus que des mesures d'austérité ne contribueraient pas à la relance à court terme nécessaire pour remédier au fléchissement de la demande et favoriser la croissance – des investissements, des salaires et de l'économie; cela ne réglerait pas non plus le problème de la dette. Dans le même ordre d'idées, la crise avait montré les limites de la financiarisation en tant que moteur de la croissance mondiale. Cela était dangereux pour l'économie mondiale, et aucun pays ne pouvait entièrement échapper aux conséquences négatives de la crise.

63. Au cours des discussions informelles, des représentants se sont demandé dans quelle mesure les pays développés conservaient une marge d'action suffisante pour mettre en œuvre les mesures de relance nécessaires. On a fait valoir que, à

l'exception de quelques cas extrêmes, la plupart des pays développés disposaient toujours d'une telle marge d'action, en partie parce que les très faibles taux d'intérêt dont les gouvernements bénéficiaient encore signifiaient que les coûts d'emprunt restaient bas et qu'il n'y avait pas de risque de voir les financements se tarir tant que le secteur privé ne prendrait pas la main (d'un autre côté, des intervenants ont fait observer que quelques pays à revenu faible ou moyen connaissaient des problèmes persistants d'endettement extérieur, ce qui semblait montrer les limites des mécanismes existants pour traiter les problèmes d'endettement).

64. Les divers intervenants sont convenus que l'accent devait principalement être mis sur une croissance économique globale plutôt que sur la réduction des déficits budgétaires, si l'objectif était d'assainir les finances publiques. Sans croissance économique, il serait difficile de diminuer les ratios dette publique-PIB, en raison des effets négatifs des mesures d'austérité sur la croissance économique, et aussi parce que l'assainissement des finances publiques devait être non pas un moyen, mais une fin. D'où l'opinion générale qu'il était absolument nécessaire de promouvoir des politiques budgétaires de croissance.

65. À cet égard, il a été souligné que les multiplicateurs budgétaires variaient selon le type d'intervention publique, et que : a) les dépenses publiques avaient généralement des incidences plus marquées que les réductions fiscales; b) certaines catégories de dépenses publiques avaient de plus fortes incidences sur la croissance que d'autres; et c) les réductions fiscales accordées aux pauvres contribuaient davantage à stimuler la demande que les réductions fiscales appliquées aux riches. Ce thème a également été débattu en séance formelle, où a été évoquée l'expérience de l'Asie au cours de la récente crise; cette expérience illustre les bienfaits d'une approche de « financement fonctionnel » de la politique budgétaire, reconnaissant les effets multiplicateurs différents des dépenses et de la fiscalité plutôt que de se concentrer sur le seul équilibre budgétaire. Cela avait permis à l'Asie de stimuler la demande intérieure et de contribuer à la reprise mondiale.

66. Le Conseil a évoqué la nécessité de poursuivre la réforme du secteur financier. L'instabilité des taux de change freinait les efforts de reprise de certains pays développés et pays en développement. Il fallait aussi, plus généralement, réformer l'architecture économique internationale. Les représentants ont demandé à la CNUCED de poursuivre les débats et les analyses sur les conséquences d'une telle réforme pour le commerce et le développement. Plusieurs intervenants ont déclaré que l'ONU et la CNUCED étaient les organismes internationaux les plus légitimes pour débattre de ces questions.

H. L'investissement au service du développement : incidences des modes de production des sociétés transnationales sans participation au capital (point 9 de l'ordre du jour)

67. À la suite des observations liminaires de M. Anthony Mthae Maruping, Président du Conseil du commerce et du développement, M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED, a fait une déclaration liminaire et M. James Zhan, Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED, a présenté un résumé du *World Investment Report 2011*. Le thème du rapport – modes de production internationale sans participation au capital (SPC) – a été abordé par divers intervenants, dont les présentations ont été suivies d'un débat.

Ces intervenants étaient les suivants, par ordre d'intervention : a) M. Cristino L. Panlilio, Ministre philippin du commerce et de l'industrie; b) M. Hugo Sigman, Chemo Group (Argentine); c) M^{me} Harriet Lamb, The Fairtrade Foundation (Royaume-Uni); et d) M. Mark Casson, Université de Reading (Royaume-Uni).

68. Les participants se sont félicités de la publication par la CNUCED du *World Investment Report 2011*, sous-titré « Modes de production internationale sans participation au capital et développement ». Le rapport indiquait que si les flux mondiaux d'investissement étranger direct (IED) en 2010 s'étaient établis à 1,2 milliard de dollars, on était encore très loin du niveau record de 2 milliards de dollars d'avant la crise, en 2007. De plus, ces flux avaient été inégalement répartis : quelques régions en développement avaient enregistré de bons résultats, tandis que l'Afrique et les pays en développement sans littoral, par exemple, avaient accusé une baisse de leurs entrées d'IED. Pour la première fois, les flux d'IED vers les pays en développement avaient été supérieurs aux flux vers les pays développés; par ailleurs, les investissements Sud-Sud continuaient de progresser sensiblement. Les accords d'investissement continuaient de se multiplier, rendant le système plus complexe pour les gouvernements comme pour les investisseurs. Dans le même temps, on notait une certaine progression du protectionnisme en matière d'investissement.

69. Les exposés des intervenants et les débats ultérieurs ont porté sur les modes de production internationale des sociétés transnationales sans participation au capital – ampleur, caractéristiques, principaux acteurs, incidences sur le développement. Il a été reconnu que dans le monde d'aujourd'hui, les politiques visant à améliorer l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans les chaînes mondiales de valeur devaient aller au-delà de l'IED et du commerce et tenir plus particulièrement compte de modalités contractuelles telles que les modes de production sans participation au capital. Les intervenants ont notamment décrit des modes de production SPC dans quelques domaines fondamentaux, dont la délocalisation de systèmes de gestion, l'agriculture contractuelle et les concessions de licences. Ces exemples concrets illustraient la dynamique de divers types de modes de production SPC – on pouvait également citer la sous-traitance manufacturière et le franchisage – et la richesse des possibilités qu'ils offraient aux pays en développement et à leurs entreprises de s'intégrer dans les chaînes mondiales de valeur, ou de progresser au sein de ces chaînes. Les stratégies d'investissement des pouvoirs publics devaient s'appuyer à la fois sur les modes de production SPC et sur l'IED.

70. Les risques et les enjeux associés aux modes de production SPC ont également été évoqués. Les participants sont convenus qu'il fallait diminuer ces risques et que les gouvernements pouvaient aider à promouvoir les modes de production SPC. Ils ont en outre souligné qu'il était important d'optimiser les avantages et de réduire les coûts de ces modes de production, notamment de trouver un juste équilibre entre les intérêts des différents acteurs, par exemple pour protéger les agriculteurs, les travailleurs et l'environnement.

71. Les délégations ont formulé un certain nombre de recommandations générales et particulières. Il a notamment été demandé à la CNUCED :

a) De poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse sur l'IED et les modes de production SPC, y compris dans le cas des pays en développement souhaitant accéder aux chaînes mondiales de valeur;

b) D'identifier les politiques et les meilleures pratiques permettant d'optimiser les avantages et de réduire les coûts des modes de production SPC pour les pays en développement et les pays en transition;

c) De poursuivre ses travaux sur d'autres aspects de l'IED, y compris les meilleures pratiques et une bonne gouvernance pour la promotion de l'IED, la réalisation d'examens de la politique d'investissement et la fourniture d'une aide aux pays économiquement vulnérables pour l'élaboration de guides de l'investissement;

d) De continuer de fournir une assistance technique pour la collecte de statistiques, la recherche et l'analyse concernant l'IED.

I. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social (point 10 de l'ordre du jour)

72. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED, M. Petko Draganov, a évoqué quelques-uns des principaux domaines dans lesquels la CNUCED avait notablement contribué à la mise en œuvre des textes issus de grandes conférences et de réunions au sommet dans le domaine économique et social. À cet égard, il a attiré l'attention sur les travaux de recherche et d'analyse effectués par la CNUCED pour la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ainsi que pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20). La CNUCED offrait également la possibilité d'examiner l'importance de divers instruments juridiques internationaux relatifs aux transports et au commerce dans le cadre de son *Étude sur les transports maritimes* et des réunions d'experts pluriannuelles sur les transports et la facilitation du commerce. Concernant l'IED, elle avait beaucoup contribué à l'élaboration de nouvelles politiques d'investissement en organisant le Forum mondial de l'investissement, 2010. Elle continuait également d'aider les pays en développement à passer en revue leurs politiques relatives à l'investissement grâce à ses Examens de la politique d'investissement et à différentes études annexes. Le Secrétaire général adjoint a aussi évoqué l'assistance fournie aux pays débiteurs pour leur préparation aux négociations sur le rééchelonnement et la restructuration de leur dette publique bilatérale au Club de Paris. Enfin, il a invité les représentants à faire des propositions sur la façon dont la CNUCED pourrait améliorer sa contribution à la mise en œuvre des décisions des grandes réunions au sommet des Nations Unies.

73. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations : Zimbabwe (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Mexique (au nom du Groupe latino-américain et caraïbe), Viet Nam (au nom du Groupe asiatique), Ghana (au nom du Groupe africain), Népal (au nom des pays les moins avancés) et Cuba.

74. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de la préparation de la treizième session de la Conférence et la pertinence d'une contribution à la Conférence Rio +20, ainsi qu'à d'autres processus en cours en rapport avec le développement. Elles se sont notamment félicitées de la participation du Secrétaire général de la CNUCED au Groupe de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques. D'autres délégations ont reconnu l'importance

de l'assistance fournie par la CNUCED pour gérer au mieux les incidences de la hausse des prix de l'énergie et des changements climatiques.

75. Quelques délégations ont souligné la nécessité de bien harmoniser thèmes économiques et questions de développement en vue de renforcer les possibilités d'atteindre les OMD. Les délégations ont également félicité la CNUCED de l'organisation du Forum mondial de l'investissement, 2010, qui avait permis de dégager des éléments pour l'élaboration de politiques d'investissement propices à la réalisation des OMD. D'autres délégations se sont toutefois inquiétées des possibilités limitées de mobiliser des ressources intérieures et extérieures pour le développement, en particulier dans les pays moins développés, du fait de la crise économique et financière. Il a ainsi été reconnu le rôle vital que la CNUCED pouvait jouer dans la redéfinition d'un système financier résilient, transparent, stable et équitable.

76. D'autres délégations ont également invité la CNUCED à poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action d'Istanbul en faveur des PMA. Une délégation a demandé l'adoption de mesures d'urgence pour lutter contre la famine dans la Corne de l'Afrique et a appelé à une intensification de la coopération Sud-Sud.

J. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (point 11 b) de l'ordre du jour)

1. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

77. Le « Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien : évolution de l'économie du territoire palestinien occupé » (TD/B/58/4) a été présenté par le secrétariat. Quinze délégations, dont quatre groupes, ont fait des déclarations. Il y a eu quasi unanimité pour louer le secrétariat pour le soutien important et efficace qu'il apportait au peuple palestinien et aux efforts de celui-ci pour se doter d'un État. Il a été souligné que des ressources adéquates étaient nécessaires pour intensifier l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

78. La plupart des délégations ont souscrit à l'évaluation faite dans le rapport de l'évolution récente de l'économie du territoire palestinien occupé. Elles se sont déclarées préoccupées par l'impact de la politique de bouclage israélienne, le mur de séparation, le blocus de Gaza, les restrictions imposées à la circulation des Palestiniens et des marchandises palestiniennes, la perte de ressources naturelles et de ressources productives, le niveau élevé de pauvreté et de chômage, l'absence de sécurité alimentaire, la dépendance à l'égard de l'économie israélienne, la fragilité de la situation budgétaire, la faiblesse du secteur privé, la régression technologique, et le déclin agricole et industriel. Il fallait agir pour remédier à tous ces problèmes.

79. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées par le contrôle par Israël des deux tiers des recettes publiques palestiniennes – ainsi que par les retards concernant les transferts de recettes – et des risques de déstabilisation de l'économie qui en découlaient. Quelques délégations ont félicité la CNUCED d'avoir évalué les pertes économiques palestiniennes résultant du manque à gagner provoqué par les « importations indirectes » en provenance d'Israël. Les délégations sont convenues que les arrangements entre Israël et l'Autorité palestinienne concernant la perception des recettes fiscales devaient être revus.

80. La délégation israélienne a déclaré que ce programme de travail de la CNUCED ne devrait pas faire l'objet d'un examen particulier et que le rapport de la CNUCED était partial, inexact, politisé et fondé sur une mauvaise interprétation des données. Elle s'est référée à l'article 100 de la Charte des Nations Unies. Elle a ajouté que, d'après les estimations de la Banque d'Israël, le manque à gagner budgétaire annuel pour l'Autorité palestinienne imputables aux « importations indirectes » était inférieur aux estimations de la CNUCED. Le secrétariat a reconnu avoir reçu une lettre de la Banque d'Israël, qui ne contestait pas le manque à gagner budgétaire palestinien dû aux « importations indirectes », mais soulignait que l'ampleur de ce manque à gagner était moindre que l'estimation calculée par la CNUCED. Le secrétariat s'est félicité de l'intervention de la Banque d'Israël, a invité les parties intéressées à réexaminer la question des recettes budgétaires palestiniennes provenant des importations et a proposé son appui technique à cet égard.

81. Quelques délégations ont demandé que Jérusalem-Est soit réintégrée dans l'économie du territoire palestinien occupé moyennant l'élimination de tous les obstacles au commerce et à la circulation, la rectification des inégalités entre les Palestiniens de Jérusalem-Est et les citoyens israéliens juifs, la cessation des politiques d'occupation qui modifiaient la géographie et les caractéristiques de la ville et l'arrêt de la construction de colonies de peuplement et du mur de séparation.

82. Quelques délégations ont demandé la fin de l'occupation afin de permettre le développement économique et la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale. La délégation palestinienne a déclaré que la question avait été posée : « Pourquoi existe-t-il un programme pour la Palestine? ». Elle a affirmé qu'il n'y aurait plus besoin de ce programme lorsque l'occupation cesserait.

2. Rapport de l'évaluateur indépendant sur le programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED et réactions du secrétariat

83. Le Conseil a examiné le « Rapport de l'évaluateur indépendant sur le programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED » (TD/B/58/6) et la note du secrétariat intitulée « Management response to the report of the independent evaluator on UNCTAD's programme of assistance to the Palestinian people » (TD/B/58/CRP.2). Des déclarations ont été prononcées par 16 délégations, dont 3 groupes.

84. L'évaluateur a exprimé ses remerciements pour la coopération dont il avait bénéficié. Il a décrit la méthode qu'il avait utilisée, ses observations, ses conclusions et ses recommandations.

85. Le secrétariat de la CNUCED a loué l'évaluateur pour la pertinence de ses recommandations, tout en soulignant que la mise en œuvre de celles-ci dépendrait des ressources disponibles. Il a sollicité les instructions du Conseil en la matière.

86. La plupart des délégations ont remercié l'évaluateur de son rapport approfondi, et la Norvège d'avoir financé l'évaluation.

87. La plupart des délégations ont noté avec satisfaction que les conclusions de l'évaluation montraient que le Groupe de l'assistance au peuple palestinien de la CNUCED avait obtenu des résultats positifs en dépit des conditions défavorables sur le terrain. Quelques délégations ont exprimé leur satisfaction de la collaboration entre l'Autorité palestinienne et Israël concernant le programme relatif au Système

douanier automatisé (SYDONIA) et le projet relatif à la création d'un conseil palestinien des chargeurs.

88. Le représentant d'un groupe régional a jugé encourageante la conclusion selon laquelle les travaux d'analyse de la CNUCED permettaient des choix plus informés sur les questions de politique générale et les stratégies de développement. Le représentant d'un autre groupe a demandé à la CNUCED d'accroître son engagement et sa réactivité et de renforcer les partenariats locaux.

89. Quelques délégations ont regretté que l'occupation du territoire palestinien reste un obstacle au développement de l'économie palestinienne.

90. De nombreuses délégations ont réaffirmé leur appui au Groupe de l'assistance au peuple palestinien et ont appelé au renforcement du programme au moyen de ressources adéquates afin d'intensifier les interventions en cours et de pouvoir engager de nouvelles activités. Trois délégations ont noté que cet appui était nécessaire pour créer les conditions propices à l'édification d'un État, conformément au mandat figurant dans l'Accord d'Accra.

91. Une délégation a souligné que les ressources dont disposait le Groupe de l'assistance au peuple palestinien étaient limitées et que l'absence de présence sur le terrain empêchait de renforcer cette assistance. Le représentant d'un autre groupe a dit que cela impliquait d'obtenir le financement à long terme d'un troisième poste d'administrateur au sein du Groupe.

92. Un certain nombre de représentants nationaux et de représentants de groupe ont déclaré appeler de leurs vœux un engagement et des efforts constructifs pour parvenir à une conclusion positive contribuant à renforcer les travaux de la CNUCED.

93. Un débat procédural a ensuite eu lieu sur la forme à donner à la conclusion de l'examen de ce point de l'ordre du jour. Cinq délégations nationales ont considéré qu'il suffisait que le Conseil prenne note du rapport d'évaluation, et que cela figure dans le résumé du Président, mais trois groupes régionaux ont fait observer que les règles de procédure voulaient que des conclusions concertées soient adoptées à l'issue de l'examen d'un point relatif à la coopération technique. À la suite de consultations informelles, un projet de conclusions concertées a été soumis aux délégations pour examen.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

94. La cinquante-huitième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 12 septembre 2011 par M. Luis Manuel Piantini Munnigh (République dominicaine), Président du Conseil à sa cinquante-septième session.

B. Élection du Bureau (point 1 de l'ordre du jour)

95. À sa 1071^e séance plénière (séance d'ouverture), le Conseil a élu M. Mothae Anthony Maruping (Lesotho) Président du Conseil à sa cinquante-huitième session.

96. Le Conseil a complété la composition de son Bureau en élisant 10 Vice-Présidents et le Rapporteur; le Bureau était donc composé comme suit :

Président :

M. Mothae Anthony Maruping (Lesotho)

Vice-Présidents :

M^{me} Tamara Kunanayakam (Sri Lanka)
M. Ibrahim Saied Mohamed Al-Adoofi (Yémen)
M. Darlington Mwape (Zambie)
M. Murad Najafbayli (Azerbaïdjan)
M. Vassily Nebenzia (Fédération de Russie)
M. Marcelo Della Nina (Brésil)
M. Douglas Griffiths (États-Unis)
M. Wolfgang Rechenhofer (Allemagne)
M. Patrick Van Gheel (Belgique)
M. Atsuyuki Oike (Japon)

Rapporteuse :

M^{me} Martha Moreno (Paraguay)

97. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs régionaux et la Chine, ainsi que les présidents des comités de session, seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session (point 2 de l'ordre du jour)

98. À sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/58/1 (voir l'annexe I).

99. Les représentants ci-après ont été élus au bureau du Comité de session I, chargé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : contribution de la CNUCED » :

Président :

M. Wolfgang Rechenhofer (Allemagne)

Vice-Président/Rapporteur :

M. Leulseged Tadese Abebe (Éthiopie).

100. Les représentants ci-après ont été élus au bureau du Comité de session II, chargé d'examiner le point 6 de l'ordre du jour, intitulé « Le développement économique en Afrique : promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial » :

Président :

M. Darlington Mwape (Zambie)

Vice-Présidente/Rapporteuse :

M^{me} Rina Soemarno (Indonésie).

**D. Révision des listes d'États figurant dans l'annexe
à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale
(point 15 f) de l'ordre du jour**

101. La liste des membres figure dans le document TD/B/INF.222. Le Conseil n'a été saisi d'aucune nouvelle demande.

Annexe I

Ordre du jour de la cinquante-huitième session du Conseil du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
3. Débat de haut niveau : Instabilité des flux de capitaux et développement.
4. Interdépendance : Difficultés et perspectives dans le domaine du commerce et du développement après la crise financière et économique mondiale.
5. Mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : contribution de la CNUCED.
6. Le développement économique en Afrique : promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial.
7. Évolution du système commercial international et du commerce international du point de vue du développement.
8. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant : un nouveau rôle pour les gouvernements et la politique budgétaire.
9. L'investissement au service du développement : incidences des modes de production des sociétés transnationales sans participation au capital.
10. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social.
11. Activités de coopération technique :
 - a) Examen des activités de coopération technique de la CNUCED;
 - b) Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
12. Préparation de la treizième session de la Conférence :
 - a) Constitution du Comité préparatoire;
 - b) Approbation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence.
13. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Développement progressif du droit commercial international : quarante-quatrième rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC.
14. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.

-
15. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2010-2011 et les incidences de ces cours; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2012;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil;
 - d) Examen du calendrier des réunions;
 - e) Composition du Groupe de travail en 2012;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
 16. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
 17. Ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session du Conseil.
 18. Questions diverses.
 19. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation²

1. Les représentants des États membres ci-après du Conseil du commerce et du développement ont participé à la session :

Afghanistan	Finlande
Afrique du Sud	France
Algérie	Ghana
Allemagne	Grèce
Angola	Haïti
Arabie saoudite	Honduras
Argentine	Hongrie
Autriche	Inde
Azerbaïdjan	Indonésie
Bahreïn	Iran (République islamique d')
Bangladesh	Iraq
Barbade	Irlande
Bélarus	Israël
Belgique	Italie
Bénin	Japon
Bhoutan	Jordanie
Botswana	Kazakhstan
Brésil	Kenya
Burkina Faso	Koweït
Burundi	Lesotho
Cambodge	Lituanie
Cameroun	Malaisie
Cap-Vert	Malte
Chili	Maroc
Chine	Maurice
Chypre	Mauritanie
Colombie	Mexique
Côte d'Ivoire	Moldova (République de)
Croatie	Mongolie
Cuba	Mozambique
Djibouti	Myanmar
Égypte	Namibie
El Salvador	Népal
Émirats arabes unis	Nigéria
Équateur	Norvège
Espagne	Paraguay
Estonie	Pérou
États-Unis d'Amérique	Philippines
Éthiopie	Pologne
Ex-République yougoslave de Macédoine	République arabe syrienne
Fédération de Russie	République de Corée
	République démocratique du Congo

² La liste des participants porte la cote TD/B/58/Inf.1.

République dominicaine	Swaziland
République tchèque	Tchad
Roumanie	Thaïlande
Royaume-Uni	Tunisie
Rwanda	Turquie
Saint-Siège	Uruguay
Sénégal	Venezuela (République bolivarienne du)
Serbie	Viet Nam
Singapour	Yémen
Soudan	Zambie
Suisse	Zimbabwe

2. L'observateur de la Palestine a participé à la session.
3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :
 - Forum des îles du Pacifique
 - Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
 - Organisation des États des Caraïbes orientales
 - Union africaine
 - Union européenne
4. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Centre de commerce international
 - Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 - Commission économique pour l'Afrique
5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
 - Banque mondiale
 - Fonds monétaire international
 - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 - Organisation mondiale du commerce
6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Civil Society Coalition
 Global Traders Conference
 Ingénieurs du monde
 Innovations et réseaux pour le développement
 Village Suisse (VSONG)

ONG accréditée

CUTS

7. Les intervenants ci-après ont participé à la session :
- M. Carlos Márcio **Bicalho Cozendey**, Secrétaire aux affaires internationales, Ministère des finances (Brésil)
- M. Gilbert **Terrier**, Directeur adjoint du Département hémisphère occidental du FMI
- M. Sergio **Chodos**, Directeur de la Banque centrale d'Argentine
- M. Michel **Aglietta**, Université de Paris Sorbonne
- M. Zia **Qureshi**, Conseiller principal au Bureau du Chef économiste et Vice-Président de la Banque mondiale
- M. Abhijit **Sen**, membre de la Commission de planification du Gouvernement indien
- M. Pascal **Lamy**, Directeur général de l'OMC
- M^{me} Mabaiti **Motsamai**, Directrice du Département de l'industrie, Ministère du commerce et de l'industrie, des coopératives et de la commercialisation (Royaume du Lesotho)
- M. Ludovico **Alcorta**, Directeur du Service des politiques de développement et de la recherche stratégique de l'ONUDI
- M. Franklyn **Lisk**, Centre for the Study of Globalization and Regionalism, Université de Warwick (Royaume-Uni)
- M. Getnet **Alemu**, rédacteur en chef, Ethiopian Economics Association, Addis-Abeba (Éthiopie)
- M. Cheick **Sidi Diarra**, Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement
- M. Denish **Bhattarai**, Ambassadeur, Mission permanente du Népal et coordonnateur pour les PMA à Genève
- M. Cristino L. **Panlilio**, Sous-Secrétaire au Ministère du commerce et de l'industrie (Philippines)
- M. Hugo **Sigman**, Président du Chemo Group (Argentine)
- M^{me} Harriet **Lamb**, Directrice exécutive de la Fair Trade Foundation (Royaume-Uni)
- M. Mark **Casson**, professeur de commerce international, Université de Reading (Royaume-Uni)
-